

**Audition de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur le contrôle des équipements sous pression nucléaires (ESPN)**  
Assemblée nationale, 25 octobre 2016

### ***Contribution de l'Association nationale des comités et des commissions locales d'information (ANCCLI)***

Les processus de vérification demandés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), suite à la détection d'une anomalie dans la concentration en carbone des calottes de cuve destinées à l'EPR de Flamanville, ont mis en évidence un problème similaire sur des générateurs de vapeur concernant 18 réacteurs d'EDF en exploitation d'une part, et l'existence de dossiers de fabrication barrés sur les gros composants fabriqués par l'usine Areva de Creusot Forge d'autre part. L'ANCCLI, qui suit très attentivement le processus d'instruction en cours, est vivement préoccupée par ces constats.

L'ANCCLI rappelle régulièrement son attachement à l'information du public et à la participation d'une société civile vigilante aux décisions, comme un élément fondamental pour la bonne gouvernance de la sûreté nucléaire. Encore faut-il que cette gouvernance puisse s'appuyer solidement sur les processus d'évaluation et de contrôle. Or ceux-ci reposent entièrement sur une confiance dans la compétence, dans l'auto-contrôle et dans les déclarations aux autorités des industriels. Tous ces éléments se montrent défaillants dans le dossier des ESPN. C'est pourquoi les problèmes découverts a posteriori, dont certains très graves comme à Fessenheim 2, sont de nature à remettre profondément en cause la confiance que l'ANCCLI, et l'ensemble de la société civile, peuvent raisonnablement accorder au système de sûreté.

À travers ces découvertes, c'est également le principe même de la défense en profondeur qui semble gravement atteint. La qualité de conception, de fabrication et de surveillance en exploitation de ces équipements est d'autant plus cruciale pour la sûreté qu'il s'agit pour l'essentiel de composants dits « à exclusion de rupture » : par conception, aucune disposition n'est prise pour remédier à leur éventuelle rupture et son impossibilité doit donc être garantie. Cette qualité, qui se devrait d'être renforcée, s'avère en réalité dégradée. Les justifications recherchées actuellement sur la tenue suffisante pour la sûreté des pièces affectées ne rétabliront pas cette dégradation initiale. De plus, l'ANCCLI s'inquiète du manque de recul sur les études d'accident correspondantes et de données de caractérisation des matériaux concernés pour apprécier pleinement les conséquences sur la sûreté des défauts constatés.

Face à cette situation extrêmement sérieuse, l'ANCCLI formule plusieurs demandes.

- En premier lieu, le **processus d'information** doit se poursuivre. En particulier, une clarification doit être apportée sur le caractère exhaustif ou non des constats actuels, ou sur la capacité des recherches encore en cours à aboutir à une assurance d'exhaustivité des constats. De plus, l'ANCCLI recommande qu'un effort d'information spécifique en direction de chaque CLI sur les problèmes susceptibles d'affecter les réacteurs auxquels elle s'attache soit mené.
- Ensuite, les études de justification de la sûreté des pièces doivent être examinées avec tout le pluralisme et toute la prudence nécessaires pour tenir compte des incertitudes, et présentées avec toute la transparence nécessaire pour assurer l'ensemble des parties prenantes de leur caractère conclusif. Toutefois, au-delà de leurs conclusions, l'ANCCLI appelle à la plus grande **vigilance sur les décisions** qui seront prises en regard des défaillances constatées : il ne faut ici ni galvauder le principe de la défense en profondeur, ni entériner sans conséquences des pratiques de falsification.
- Enfin, un travail doit être engagé pour analyser les causes profondes des défaillances observées et pour revoir à tous les niveaux (pratiques, moyens humains, dispositions réglementaires...) l'ensemble du dispositif de surveillance et de contrôle, afin de garantir que de telles défaillances ne pourront plus se produire à l'avenir. L'ASN a effectivement annoncé « le lancement de réflexions sur la surveillance réalisée par les exploitants d'installations nucléaires de base sur leurs prestataires et sous-traitants, le contrôle effectué par l'ASN et les mécanismes d'alerte ». L'ANCCLI considère que ce processus est le bienvenu, mais regrette qu'aucun élément relatif aux avancées de ces travaux n'ait été rendu public. Elle appelle au contraire à partager au plus vite et le plus largement possible ces réflexions, seul un processus ouvert et pluraliste pouvant permettre d'identifier les évolutions nécessaires pour **restaurer la bonne gouvernance de la sûreté**, au sens inclusif auquel l'ANCCLI est plus que jamais attachée.